



Allocution du Coordonnateur Résident
du Système des Nations Unies au Mali,
Mr. Joseph Byll-Cataria

Excellence Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et de la
Coopération internationale,

Monsieur le Directeur de la Coopération internationale,

Chers collègues Représentants des différentes agences du
Système des Nations Unies,

Mesdames, Messieurs

Permettez-moi, Excellence Monsieur le Ministre, de commencer
par vous remercier, au nom de mes collègues Chefs d'Agence du
Système des Nations Unies ici présents, d'avoir accepté de signer
avec nous ce jour le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au
développement (PNUAD) du Mali que les agences des Nations
Unies se proposent de mettre en œuvre pour la période 2008-
2012.

Plus connu sous l'acronyme anglais UNDAF, le Plan Cadre des
Nations Unies pour l'Aide au Développement s'inscrit dans le
cadre des réformes lancées par le Secrétaire Général de l'ONU,
en vue de mieux préparer l'Organisation aux tâches du 21^e siècle.
Il vise à apporter une réponse commune du système des Nations
Unies aux priorités de développement du pays identifiées dans le
Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la
Pauvreté (CSCR 2007-2011), tout en se basant sur les OMD,

les recommandations des conférences internationales, les conventions et instruments relatifs aux droits humains.

A travers la signature de ce document, nous nous engageons à poursuivre, aux côtés du Gouvernement malien, la lutte pour que le Mali atteigne les Objectifs du Millénaire pour le développement au Mali à l'horizon de 2015.

Cinq résultats à atteindre en 2012 ont été retenus par le Système des Nations Unies; ils sont non seulement solidement ancrés sur une ou plusieurs priorités nationales exprimées dans le CSCR, mais aussi complémentaires des actions menées par les autres partenaires au développement du Mali. Il s'agit notamment de s'assurer que:

- 1) Les droits humains au Mali soient mieux connus et respectés, au bénéfice de la gouvernance démocratique et de l'état de droit ;
- 2) Les capacités de l'Etat, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et du secteur privé soient renforcées en matière de planification, de formulation, de mise en œuvre et de suivi/évaluation des projets et programmes nationaux de développement et d'intégration régionale et sous-régionale ;
- 3) L'accès des groupes les plus vulnérables à des services sociaux de base de qualité soit nettement amélioré ;
- 4) Les zones rurales les plus vulnérables bénéficient de la sécurité alimentaire et d'un développement durables, de services d'énergies alternatives durables, et de création d'emplois durables ;
- 5) L'accès universel des populations aux services compétents soit renforcé dans le cadre de la lutte contre le SIDA.

Pour la mise en œuvre du PNUAD sur la période 2008-2012, 445 millions de dollars environ seront nécessaires. Ces fonds seront mobilisés d'une part, sur les ressources propres des agences du Système des Nations Unies, d'autre part, sur les fonds

additionnels qu'elles espèrent mobiliser à partir de sources extérieures, avec l'appui du Gouvernement et des partenaires au développement. Une stratégie de mobilisation de ressources sera élaborée pour atteindre cet objectif.

Le suivi des activités inscrites dans le PNUAD se fera à travers différents mécanismes de coordination existants, mécanismes qui feront appel :

- aux structures nationales directement impliquées dans l'atteinte des résultats,
- aux concertations nécessaires entre partenaires techniques et financiers,
- à la recherche de synergie nécessaire entre les programmes de coopération des agences et à une fonctionnalité optimale des différents groupes de travail inter agences qui seront mis sur pied à cet effet.

Excellence Monsieur le Ministre,

Ce Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au développement est le vôtre ; il a été développé sous le pilotage de la Direction de la Coopération Internationale de votre Département avec une forte implication et l'appui technique de la cellule du CSLP du Ministère des Finances et des services compétents du Ministère du Plan. Il a fait l'objet d'une validation de vos partenaires au développement internationaux et nationaux, notamment les PTF et la société civile.

C'est donc un honneur pour moi et pour l'ensemble des Chefs d'Agence ici présents, de vous remettre officiellement ce Plan Cadre qui marque l'engagement de toutes les agences à poursuivre, aux côtés du Gouvernement, la lutte pour la croissance et la réduction de la pauvreté au Mali, en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Je vous remercie